



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Situation au 31/07/2012

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En juillet 2012, **1 033** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en progression de **11,7%** par rapport à juillet 2011. Les licenciés avec dispositif représentent **65%** de l'ensemble et affichent une hausse de **33,4%**.

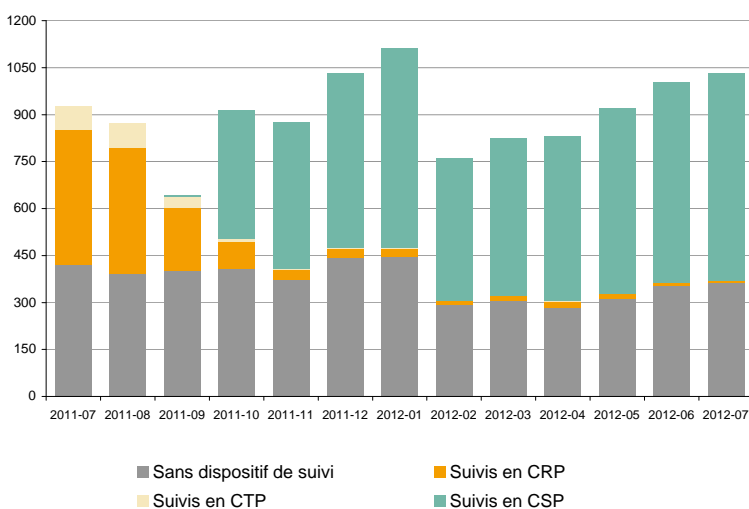
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques a augmenté fin 2010 et fin 2011, après une longue période de baisse. A partir de mai 2012, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse (**985** licenciements en juillet 2012).

En un an, **10 818** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **4,5%**).

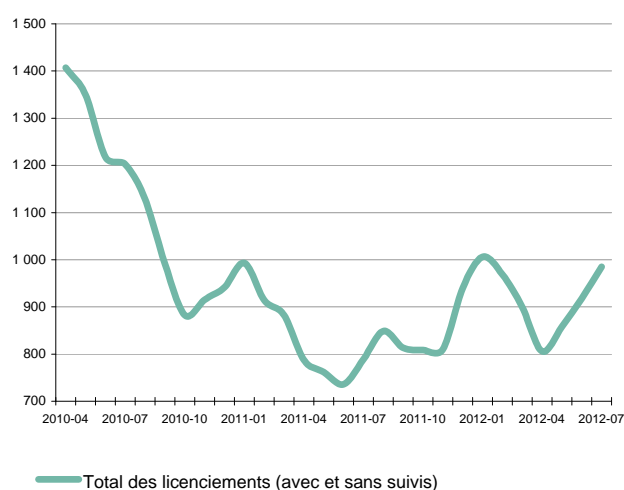
SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



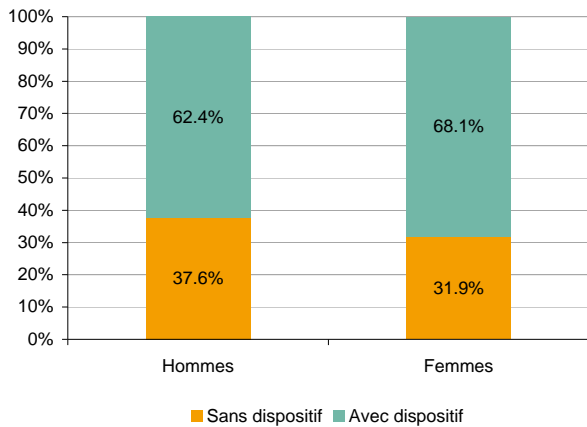
		Licenciés économiques		%		dont CRP			dont CTP			dont CSP		
			dont sans dispositif de suivi		dont avec dispositif de suivi									
Valeur mensuelle	juil-12	1 033	362	35.0%	671	65.0%	6	2	663					
	juil-11	925	422	45.6%	503	54.4%	428	75						
	Evolution	11.7%	-14.2%		33.4%		-98.6%	-97.3%						
Cumul sur 3 mois	juil-12	2 955	1 027	34.8%	1 928	65.2%	31	3	1 894					
	juil-11	2 367	1 117	47.2%	1 250	52.8%	1 080	170						
	Evolution	24.8%	-8.1%		54.2%		-97.1%	-98.2%						
Cumul sur 12 mois	juil-12	10 818	4 371	40.4%	6 447	59.6%	856	139	5 452					
	juil-11	10 357	5 139	49.6%	5 218	50.4%	4 548	670						
	Evolution	4.5%	-14.9%		23.6%		-81.2%	-79.3%						

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe



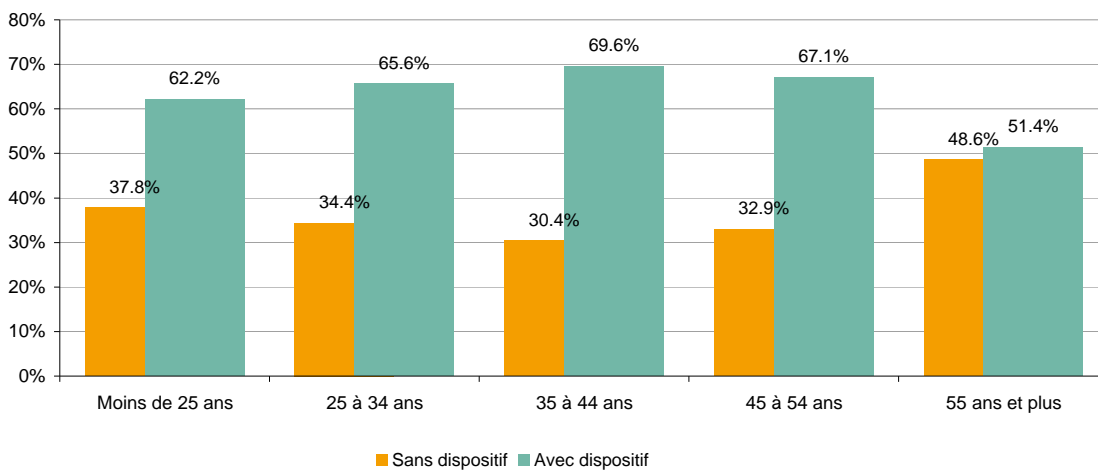
En juillet 2012, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**68,1%**) est plus importante que celle des hommes (**62,4%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif : de **51,4%** à **69,6%**. La tranche d'âge de 35 à 44 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

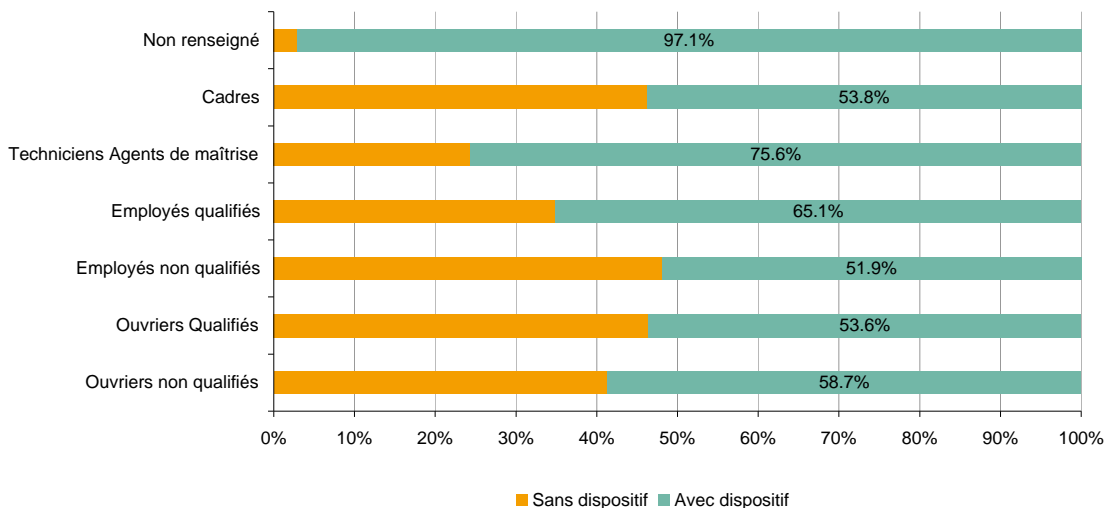
La proportion de personnes suivies par un dispositif est la plus importante chez les Techniciens Agents de maîtrise (**75,6%**). Viennent ensuite les Employés qualifiés avec **65,1%** et les Ouvriers non qualifiés (**58,7%**).

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des Employés non qualifiés (**51,9%**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
M1607 Secrétariat	30	7	23
D1401 Assistanat commercial	28	NC	NC
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	26	9	17
F1703 Maçonnerie	25	15	10
N1103 Magasinage et préparation de commandes	20	5	15
K1303 Assistance auprès d'enfants	19	14	5
M1203 Comptabilité	19	5	14
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	18	5	13
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	18	6	12
M1608 Secrétariat comptable	17	6	11
D1301 Management de magasin de détail	16	NC	NC
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	15	7	8
F1602 Électricité bâtiment	15	8	7
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	15	NC	NC
K2204 Nettoyage de locaux	14	5	9

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juillet 2012, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Management de magasin de détail " ;
- " Support à l'entreprise ", avec les métiers " Secrétariat ", " Comptabilité " et " Secrétariat comptable " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes ", " Conduite de transport de marchandises sur longue distance " et " Conduite et livraison par tournées sur courte distance ".

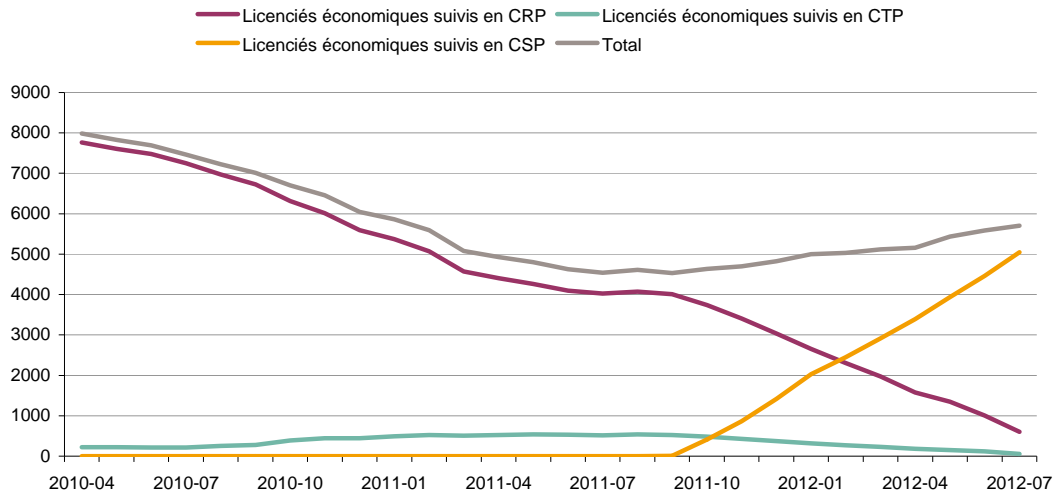
Répartition par département

	Licenciés économiques juil-12	Evolution / juil-11	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	383	14.0%	131	34.2%	252	65.8%
49 Maine et Loire	259	11.6%	86	33.2%	173	66.8%
53 Mayenne	63	-24.1%	31	49.2%	32	50.8%
72 Sarthe	163	8.7%	56	34.4%	107	65.6%
85 Vendée	165	33.1%	58	35.2%	107	64.8%
Pays de la Loire	1 033	11.7%	362	35.0%	671	65.0%

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

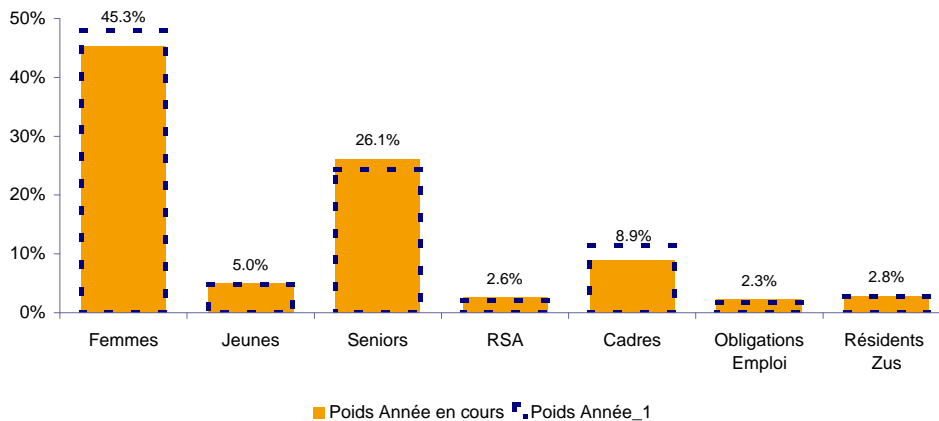
Evolution des DEFM



	juil-10		juil-11		juil-12	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle	
Licenciés économiques suivis	7 466	4 540	-39.2%	5 704	25.6%	
dont CRP	7 251	4 022	-44.5%	603	-85.0%	
dont CTP	215	518	140.9%	58	-88.8%	
dont CSP				5 043		

Répartition par public

	juil-11		juil-12		Evolution annuelle
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	
Femmes	2 178	48.0%	2 584	45.3%	18.6%
Moins de 25 ans	219	4.8%	284	5.0%	29.7%
50 ans et plus	1 106	24.4%	1 490	26.1%	34.7%
Revenus de Solidarité Active	92	2.0%	148	2.6%	60.9%
Cadres	517	11.4%	509	8.9%	-1.5%
Obligations d'emploi	78	1.7%	129	2.3%	65.4%
Résidents Zone Urbaine Sensible	124	2.7%	160	2.8%	29.0%



Source Persee

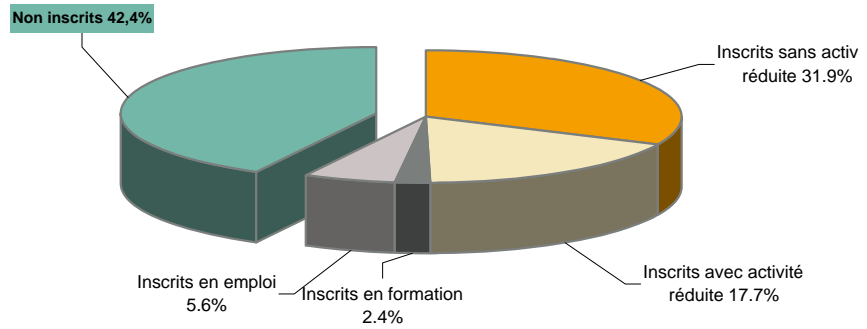
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En juillet 2012, **42,4%** des adhérents de la cohorte de juin 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **45,2%** pour la population masculine et **63,2%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

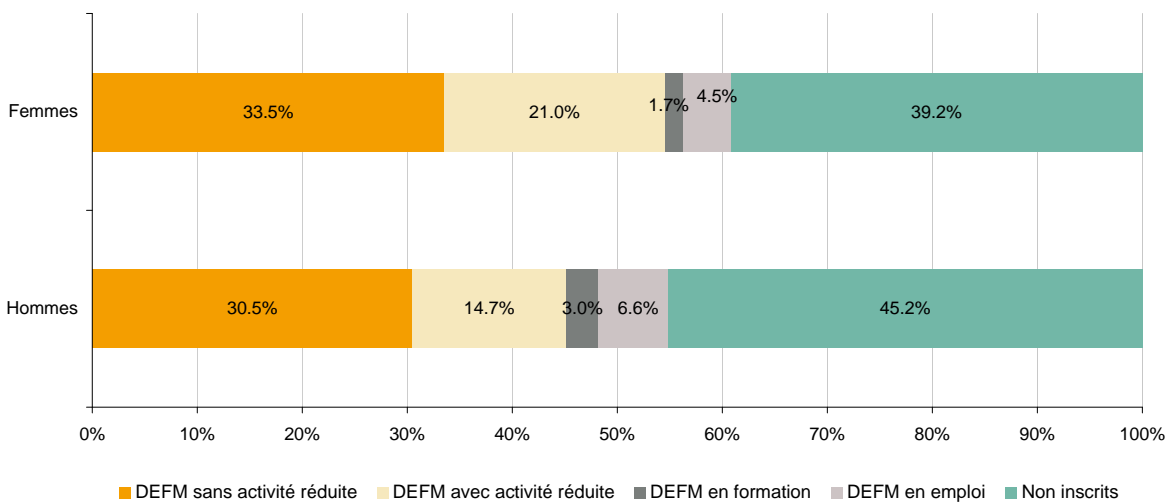
31,9% des adhérents de juin 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **17,7%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **65,7%**.

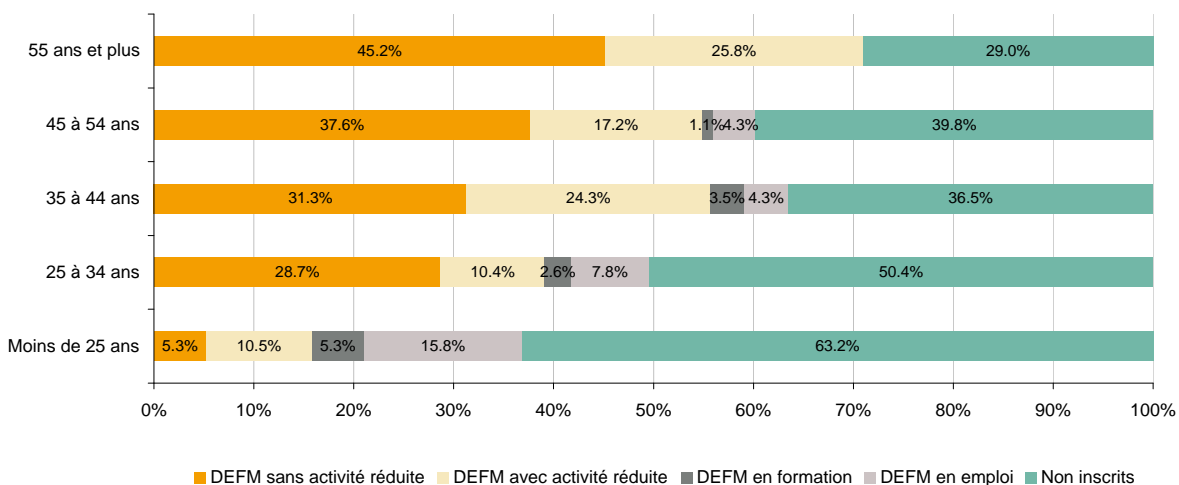
Suivi de la cohorte
de Juin 2011 - 373 adhérents



Répartition par sexe

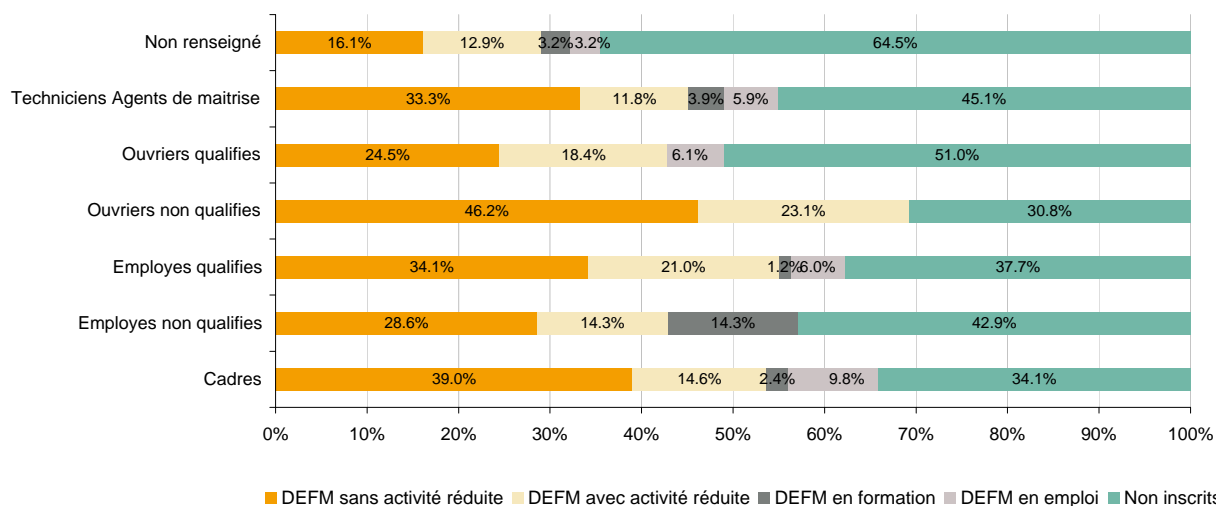


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

Répartition par qualification



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Hervé BONNET

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX